

LABELLISATION PAR LE COMIFER DES OUTILS DE CALCUL DE LA DOSE PREVISIONNELLE D'AZOTE : DEMARCHE ET PERSPECTIVES

Laetitia Leconte¹, Sophie Agasse², Caroline Dizien³, Pascal Dubrulle⁴, Philippe Eveillard⁵, Marc Hervé⁶, Mathilde Heurtaux⁷, Marc Lambert⁸, François Laurent⁹, Caroline Le Roux¹⁰, Christine Le Souder⁹, David Leduc¹¹, Sylvie Recous⁴, Bernard Verbèque¹²

¹COMIFER, ²APCA, ³AGROSOLUTIONS, ⁴INRA, ⁵UNIFA, ⁶EUROCHEM AGRO, ⁷ACTA, ⁸YARA, ⁹ARVALIS, ¹⁰LDAR, ¹¹CA 44, ¹²CA 45

Contexte

Dans le cadre de la Directive Nitrates, le programme d'action national impose pour garantir le respect de la mesure équilibre de la fertilisation, de calculer, pour tout îlot cultural, la dose prévisionnelle d'azote à apporter. Les arrêtés référentiels régionaux permettent de donner à tout agriculteur les éléments nécessaires à ce calcul, d'une façon simple, pour un usage principalement sous forme papier.

Des outils de calcul de dose peuvent néanmoins être utilisés. Les outils existants soit reprennent le contenu des arrêtés, soit proposent d'autres modes d'expression du calcul, souvent par un souci de meilleure précision par la valorisation d'un plus grand nombre de données d'entrée.

Les arrêtés référentiels régionaux précisent que « **L'outil utilisé doit être conforme à la méthode du bilan prévisionnel développée par le COMIFER** ».

Pour rappel, le COMIFER a édité un guide méthodologique établissant les règles de calcul de la fertilisation azotée selon la méthode du bilan prévisionnel en 1996. Ce guide a été actualisé en 2013.

Afin de préciser le statut des doses prévisionnelles calculées par des outils par rapport à celle calculée avec l'arrêté référentiel, les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement ont lancé, en 2015, une procédure de reconnaissance réglementaire des outils. Celle-ci a permis de :

- Recenser une grande partie des outils disponibles sur le marché ;
- Connaître leurs méthodes de calcul ;
- Commencer un travail d'inter-comparaison des outils.

A ce jour, 74 outils ont été déclarés par 62 éditeurs. Tous suivent globalement les principes de raisonnement de la méthode COMIFER. Aucun outil ne présente une méthode alternative.

Suite à l'abandon de la procédure réglementaire par les Ministères début 2016, afin de clarifier le statut des outils, le COMIFER, en partenariat avec le RMT Fertilisation & Environnement, a décidé d'étudier la possibilité de créer un label garantissant leur conformité à la méthode COMIFER.

Cette démarche de labellisation des outils de calcul de la dose prévisionnelle d'azote du COMIFER a reçu le soutien institutionnel du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Démarche

La démarche de labellisation des outils répond aux objectifs suivants :

- Clarifier l'offre de conseil auprès des agriculteurs et des conseillers en identifiant les outils conformes à la méthode COMIFER ;
- Vérifier que ces outils respectent un certain nombre d'exigences, constituant les principes du COMIFER ;
- Accompagner les éditeurs pour améliorer la qualité et la précision de leurs outils en les testant sur des situations culturales types.

La labellisation des outils est une démarche volontaire.

Elle s'adresse à l'ensemble des éditeurs proposant des outils calculant des doses prévisionnelles d'azote à partir de la méthode COMIFER, pour les cultures annuelles et les prairies, qu'il s'agisse de logiciel, d'application web, de tableur ou de grille papier.

Un outil est défini comme la combinaison d'algorithmes de calcul et de données de paramétrage.

Le cahier des charges du label contient des exigences relatives au respect des principes de la méthode COMIFER :

- Utilisation de l'équation complète ou une des équations simplifiées de la brochure COMIFER ;
- Verrouillage du paramétrage ;
- Affichage de la version de l'outil et des valeurs prises par les postes de l'équation sur les bulletins de sortie.

De plus, les éditeurs doivent s'engager dans une démarche d'inter-comparaison et d'amélioration des outils. Pour cela, ils doivent réaliser des calculs de doses pour 60 cas-types par ancienne région administrative. Ces cas-types ont été construits avec l'aide des Groupes Régionaux d'Expertise Nitrates (GREN).

Le label sera délivré pour une durée de 3 ans, pour une version déterminée et pour une région, avec éventuellement des restrictions en fonction du domaine de validité de l'outil (zone géographique, cultures, types de sol etc.).

Le contrôle et l'émission de l'attestation seront effectués par un organisme tiers indépendant. Le contrôle comprendra deux parties, un audit documentaire et un audit sur site. Une surveillance annuelle sera mise en place, avec chaque année, un contrôle sur un échantillon aléatoire d'éditeurs.

Etapas à venir

Le COMIFER, en partenariat avec le RMT Fertilisation & Environnement, finalise actuellement les documents relatifs au label. La prochaine étape consiste à choisir l'organisme certificateur et à évaluer le coût global de la labellisation. Le COMIFER présentera ensuite la démarche aux éditeurs recensés.

En fonction des retours de ces derniers, la démarche de labellisation sera lancée et permettra d'aboutir à la publication d'une liste d'outils labellisés.

A terme, le COMIFER souhaite introduire, dans le cahier des charges, des critères quantitatifs pour évaluer les doses calculées. Pour cela, le COMIFER et le RMT Fertilisation & Environnement mènent actuellement une étude sur l'incertitude de la dose prévisionnelle calculée par la méthode du bilan.